

## Avis de l'ARS IdF concernant l'utilisation de l'eau non potable à Paris pour les usages d'arrosage des espaces verts et de nettoyage de la voirie

Version 19 avril 2020

### Contexte

Il existe à Paris un réseau d'eau non potable (Seine, Ourcq) utilisé notamment pour laver l'espace public, pour alimenter le réseau d'arrosage des espaces verts....

Eau de Paris a réalisé deux campagnes d'analyses menées dans le réseau d'eau non potable parisien dont deux échantillons se sont révélés légèrement positifs (un échantillon prélevé à l'usine de la Villette environ 200 UG/L et un autre au 16, rue Deguerry dans le 11ème, point alimenté a priori par l'Ourcq à environ 750 UG/L).

**Question :** Est-il possible et si oui, dans quelles conditions est-il possible de poursuivre l'utilisation de l'eau non potable pour l'arrosage des espaces verts et le nettoyage des rues à Paris ?

En premier lieu, l'ARS IdF note que le rapport d'Eau de Paris en date du 14 avril 2020, transmis le 18 avril, mentionne des concentrations d'ordres de grandeur très différents selon le milieu de prélèvement, respectivement de l'ordre de :

- $5 * 10^6$  UG/L dans les eaux usées brutes,
- $10^5$  dans les eaux usées traitées,
- 1 000 dans les eaux de surface,
- 200 et 750 dans 2 prélèvements du réseau d'eau non potable de Paris.

Sur le fond,

L'ARS rappelle que le HCSP dans son [avis du 4 avril 2020](#), dont le gouvernement a pris acte (voir [CP du 9 avril 2020](#)) ne recommande pas la désinfection des espaces publics extérieurs.

Elle rappelle que l'utilisation d'eau non potable pour l'usage extérieur répond à une démarche de développement durable importante. Par ailleurs il convient de prendre en compte le contexte actuel, c'est-à-dire une circulation piétonne, cycliste, et de deux roues très réduite par le confinement

L'ARS estime cependant nécessaire que le HCSP soit saisi, éventuellement avec l'Anses, des questions relatives aux risques pour les travailleurs ainsi que pour la population générale liés à la présence de coronavirus dans le réseau d'eau non potable à Paris, compte-tenus des usages faits pour l'arrosage des espaces verts et pour le nettoyage de la voirie.

Dans l'attente de cet avis complémentaire :

- **Concernant l'arrosage des espaces verts** : au vu des concentrations très faibles en coronavirus dans le réseau d'eau non potable de Paris, comparativement aux eaux usées, et du faible risque d'aérosolisation pendant l'arrosage via tuyaux percés au sol, l'ARS IdF estime que ce mode d'utilisation peut être poursuivi. Toutefois, cet avis devra être reconsidéré lors de la réouverture des parcs et jardins, notamment à l'égard des cours d'eau et bassins décoratifs
- **S'agissant du nettoyage des rues** : l'ARS IdF recommande le basculement sur le réseau d'eau potable. Toutefois, si cela s'avérait poser difficultés, notamment en cas de difficulté de remplissage des véhicules, et dans le but de maintenir la salubrité des espaces publics extérieurs dans la période peu pluvieuse actuelle, l'ARS estime qu'il est possible de maintenir l'utilisation de l'eau non potable pour les engins équipés de rampes à quelques cm du sol et projetant l'eau au sol (le risque d'aérosolisation dans ce cas apparaissant très faible et

l'exposition des personnes également). En revanche, l'utilisation d'engins à lances lui semble à proscrire dans l'attente de l'avis du HCSP.

- **S'agissant des fontaines décoratives et monumentales, le risque d'aérosolisation implique le passage à l'eau potable.**